

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

COMMUNE DE MONTENEUF
DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
ARRONDISSEMENT DE VANNES

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de MONTENEUF, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yann YHUEL, maire.

Date de la convocation : 24/09/2026

PRÉSENT(E)S : Yann YHUEL, Yolande CHEVAL, Yves ORHAN, Fabrice RACAPÉ, Emmanuelle CRESP, Patrick NARAT-VIALA, Yann JUHEL, Céline BLAIMONT, Daniel HUET, Laëtitia SOURGET, Sandrine MAINGUET, Sylvain HENRY, Margaux SCHMIDLIN, Danielle PLOUARD, Yann GRANDVALLET.

EXCUSÉ(E)S :

Membres en exercice : 15

Membres présents : 15

Votants : 15

Pouvoir : 0

Les membres présents formant la majorité des membres en exercice, le Maire déclare la séance ouverte et invite le conseil à élire un secrétaire.

Sandrine MAINGUET a été nommée secrétaire de séance.

Delphine BÉCHARD, secrétaire auxiliaire.

La séance a été publique. Ouverture de la séance : 18 H 31

Quorum : Atteint

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS**D2026-06-05**

M Le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal.

En vertu de l'article L.2122-2 ; du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

M Fabrice RACAPÉ, élu le 27/03/2026, a présenté sa démission sur sa fonction de 1^{er} adjoint au Maire, à M Le Préfet. Ce dernier a acté et validé cette démission. Date effet au 06/10/2026.

Par conséquent à ce jour, le 07/10/2026, seul un adjoint est en poste :

Mme Emmanuelle CRESP, 2^{ème} adjointe, qui conserve sa fonction.

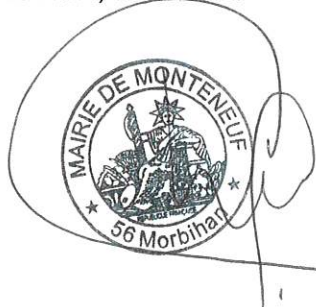
Ce jour, il vous est proposé de voter pour 3 d'adjoints : 1^{er} adjoint, 3^{ème} adjoint et 4^{ème} adjoint.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de porter à 4 le nombre d'adjoints au maire.

12 pour, 3 abstentions (M Daniel Huet, Mme Laëtitia SOURGET et M Yann GRANDVALLET)

Affiché en Mairie le :
Transmis en Préfecture le :
Certifié exécutoire
Pour extrait certifié conforme

Monteneuf, le 07/10/2026
Le Maire, Yann YHUEL



Secrétaire de séance
Sandrine MAINGUET
Conseillère municipale

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.